



# Commissariat général au Tourisme - Hébergement

En cas de difficultés, vous pouvez consulter le site internet :  
<https://tourismewallonie.be/>



## Commissariat général au Tourisme

Avenue Gouverneur Bovesse, 74  
5100 Namur (Jambes)

Ou joindre le Commissariat général au Tourisme,  
Direction des Hébergements touristiques via :

Email : [hebergement@tourismewallonie.be](mailto:hebergement@tourismewallonie.be)

Tél. : 081/325.630 ou 081/325.644

## Demande d'autorisation

### Objet

L'exploitation d'un hébergement touristique peut être exercée librement en Wallonie pour autant que les lois et règlements en vigueur soient respectés.

L'utilisation des dénominations telles que Hôtel, Gîte rural, Camping touristique, etc. est protégée par le Code wallon du Tourisme. Ce formulaire vous permet de solliciter l'autorisation d'utiliser une de ces dénominations protégées.

### Public

Tout exploitant ou candidat exploitant d'un hébergement touristique.

### Conditions

Les dénominations "Gîte rural", "Gîte citoyen", "Gîte à la ferme" et "Chambre d'hôtes" sont accessibles uniquement aux personnes physiques.

Pour les autres dénominations protégées il n'y a aucune condition particulière.

### Réglementation

Site web du Commissariat général au Tourisme :

<https://www.tourismewallonie.be/gerer-un-hebergement-touristique>

 Si votre demande concerne un village de vacances, veuillez contacter directement le Commissariat général au Tourisme.

## 1. Question préalable

La présente demande d'autorisation est-elle la première demande d'autorisation pour l'hébergement concerné ?

- Oui  
 Non

## 2. Coordonnées du demandeur

### 2.1. Identification

Vous êtes :

- une **personne physique**

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom
<input type="checkbox"/> Mme		
Veuillez fournir au moins un numéro de téléphone.		
Téléphone	Téléphone	Téléphone
Courriel		

- une **personne morale**

Dénomination		
Forme juridique		
<b>Légalement représentée par :</b>		
<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom
<input type="checkbox"/> Mme		
Fonction		
Veuillez fournir au moins un numéro de téléphone.		
Téléphone	Téléphone	Téléphone
Courriel		

- un **pouvoir local**

Dénomination		
<b>Légalement représentée par :</b>		
<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom
<input type="checkbox"/> Mme		
Fonction		
Veuillez fournir au moins un numéro de téléphone.		
Téléphone	Téléphone	Téléphone
Courriel		

Possédez-vous un numéro d'entreprise ?

- Oui

Numéro d'entreprise

- Non

## 2.2. Adresse du demandeur

Rue	Numéro	Boîte
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Code postal	Localité	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Pays		
<input type="text"/>		

## 3. Objet de la demande

Vous souhaitez une dénomination protégée pour

- Un établissement hôtelier
- Un camping
- Un hébergement pour mouvements de jeunesse
- Une ou des chambre(s) d'hôtes
- Un hébergement locatif

### Si vous sollicitez une dénomination pour un établissement hôtelier :

Vous sollicitez une autorisation pour porter la dénomination suivante

- Hôtel
- Apart-hôtel
- Hostellerie
- Motel
- Pension
- Relais
- Auberge

### Si vous sollicitez une dénomination pour un camping :

Vous sollicitez une autorisation pour porter la dénomination suivante

- Camping touristique
- Camping à la ferme

### Si vous sollicitez une dénomination pour un hébergement pour mouvements de jeunesse :

Vous sollicitez une autorisation pour porter la dénomination suivante

- Endroit de camps

### Si vous sollicitez une dénomination pour une chambre d'hôtes :

Vous sollicitez une autorisation pour porter la dénomination suivante

- Chambre d'hôtes
- Chambre d'hôtes à la ferme

### Si vous sollicitez une dénomination pour un autre hébergement locatif :

Vous sollicitez une autorisation pour porter la dénomination suivante

- Gîte rural
- Gîte citadin
- Gîte à la ferme
- Meublé de vacances

Capacité d'accueil

- Moins de 5 personnes

Votre gîte ou votre meublé de vacances est-il composé d'un seul espace multifonctionnel ?

- Oui
- Non

- Entre 5 et 15 personnes
- plus de 15 personnes

#### 4. Personne chargée de la gestion journalière de l'hébergement

**Attention ! Si vous demandez une autorisation pour une chambre d'hôtes, une chambre d'hôtes à la ferme, un gîte rural, un gîte citadin ou un gîte à la ferme, vous ou le représentant légal devez obligatoirement assurer vous-même la gestion journalière de l'hébergement.**

Qui assure la gestion journalière de l'hébergement touristique ?

- Le demandeur ou son représentant légal
- Une autre personne

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom
<input type="checkbox"/> Mme		
Rue		Numéro
		Boîte
Code postal	Localité	
Veuillez fournir au moins un numéro de téléphone.		
Téléphone	Téléphone	Téléphone
Courriel		

#### 5. Coordonnées de l'hébergement touristique

Nom de l'hébergement touristique

Courriel de l'hébergement touristique

Site internet de l'hébergement touristique

L'adresse de l'hébergement touristique est-elle identique à l'adresse du demandeur ?

- Oui
- Non

Rue	Numéro	Boîte
Code postal	Localité	
Téléphone	Téléphone	Téléphone

Y a-t-il un bâtiment annexe destiné au logement des hôtes que vous voulez intégrer dans votre demande d'autorisation ?

- Oui

L'adresse de l'annexe est-elle différente de l'adresse principale ?

- Oui

**Adresse :**

Rue	Numéro	Boîte
Code postal	Localité	

- Non

- Non

## 6. Caractéristiques de l'hébergement

### Si vous sollicitez une dénomination pour un établissement hôtelier

Nombre total de chambres dans le bâtiment principal (minimum 6)

Nombre total de chambres dans le bâtiment annexe

Nombre de chambres avec salle de bains et WC privés dans le bâtiment principal

Nombre de chambres avec salle de bains et WC privés dans le bâtiment annexe

### Si vous sollicitez une dénomination pour un meublé de vacances, une chambre d'hôtes, un gîte

Nombre maximum de personnes (bébés inclus) pouvant être hébergées dans l'hébergement touristique

**Uniquement pour les Chambres d'hôtes :**

Nombre de chambres (maximum 5)

### Si vous sollicitez une dénomination pour un camping touristique

Nombre d'emplacements :

Emplacements saisonniers

Passage :

Emplacements nus

Abris fixes

Locatifs mobiles

Emplacements pour motor-homes

Total emplacements

### Si vous sollicitez une dénomination pour un camping à la ferme

Nombre d'emplacements nus

Nombre d'abris mobiles (caravanes tractables, roulottes, motorhomes, ... à l'exception des caravanes de type résidentiel)

Total

### Si vous sollicitez une dénomination pour un endroit de camps

Nombre maximum de personnes (bébés inclus) pouvant être hébergées dans l'endroit de camps

## 7. Dérogation<sup>1</sup>

Sollicitez-vous une dérogation aux critères d'autorisation ?

- Oui  
 Non

<sup>1</sup> Votre hébergement ne peut souscrire à toutes les conditions d'autorisation ou à tous les critères de classement ? Vous pouvez solliciter une dérogation, à deux critères au plus. La demande de dérogation doit être motivée et appuyée par tous les documents susceptibles de permettre d'accorder cette dérogation (voir les articles 206, 208, 222 et 262 du CWT pour la procédure).

## 8. Liste des documents à joindre

**⚠ Cette étape du processus n'est pas obligatoire mais si vous joignez un ou des documents à votre demande, merci de bien vouloir les cocher dans la liste ci-dessous. Si par contre, vous choisissez de ne rien joindre au moment de la soumission de votre dossier, gardez en mémoire que les documents requis devront être envoyés au CGT par courrier ou par mail dans les plus brefs délais.**

### Pour tous les hébergements :

- Copie de l'attestation de sécurité-incendie (ainsi que du rapport du Service d'Incendie y relatif) ou copie de l'attestation de contrôle simplifié

### Le cas échéant :

- Une copie des permis administratifs requis (permis d'urbanisme / permis d'environnement/permis unique), lesquels doivent avoir acquis un caractère définitif

### Pour les campings touristiques avec abris fixes :

- Copie de l'attestation de sécurité-incendie ou copie de l'attestation de contrôle simplifié pour abri fixe 1
- Copie de l'attestation de sécurité-incendie ou copie de l'attestation de contrôle simplifié pour abri fixe 2
- Copie de l'attestation de sécurité-incendie ou copie de l'attestation de contrôle simplifié pour abri fixe 3
- Copie de l'attestation de sécurité-incendie ou copie de l'attestation de contrôle simplifié pour abri fixe 4
- Copie de l'attestation de sécurité-incendie ou copie de l'attestation de contrôle simplifié pour abri fixe 5
- Copie de l'attestation de sécurité-incendie ou copie de l'attestation de contrôle simplifié pour abri fixe 6
- Copie de l'attestation de sécurité-incendie ou copie de l'attestation de contrôle simplifié pour abri fixe 7
- Copie de l'attestation de sécurité-incendie ou copie de l'attestation de contrôle simplifié pour abri fixe 8
- Copie de l'attestation de sécurité-incendie ou copie de l'attestation de contrôle simplifié pour abri fixe 9
- Copie de l'attestation de sécurité-incendie ou copie de l'attestation de contrôle simplifié pour abri fixe 10
- Copie de l'attestation de sécurité-incendie ou copie de l'attestation de contrôle simplifié pour abri fixe 11
- Copie de l'attestation de sécurité-incendie ou copie de l'attestation de contrôle simplifié pour abri fixe 12
- Copie de l'attestation de sécurité-incendie ou copie de l'attestation de contrôle simplifié pour abri fixe 13
- Copie de l'attestation de sécurité-incendie ou copie de l'attestation de contrôle simplifié pour abri fixe 14
- Copie de l'attestation de sécurité-incendie ou copie de l'attestation de contrôle simplifié pour abri fixe 15
- Copie de l'attestation de sécurité-incendie ou copie de l'attestation de contrôle simplifié pour abri fixe 16
- Copie de l'attestation de sécurité-incendie ou copie de l'attestation de contrôle simplifié pour abri fixe 17
- Copie de l'attestation de sécurité-incendie ou copie de l'attestation de contrôle simplifié pour abri fixe 18
- Copie de l'attestation de sécurité-incendie ou copie de l'attestation de contrôle simplifié pour abri fixe 19
- Copie de l'attestation de sécurité-incendie ou copie de l'attestation de contrôle simplifié pour abri fixe 20

### Si le demandeur est une personne physique :

- Un extrait du casier judiciaire du demandeur destiné à l'administration publique et délivré depuis moins de six mois

**Si le demandeur est une personne morale ou un pouvoir local :**

- Un extrait du casier judiciaire du représentant légal destiné à l'administration publique et délivré depuis moins de six mois

**Si le demandeur ou le représentant légal n'est pas la personne chargée de la gestion journalière de l'hébergement :**

- Un extrait du casier judiciaire au nom de la personne chargée de la gestion journalière de l'hébergement destiné à l'administration publique et délivré depuis moins de six mois

**Dans le cas de dérogation aux critères d'autorisation et/ou de classement :**

- Tous les documents et renseignements susceptibles de permettre cette dérogation

**Pour tous les hébergements touristiques dont l'exploitation est assurée par une société commerciale :**

- Les statuts coordonnés de la société

**Pour des campings touristiques, à l'exception des campings à la ferme :**

- Un plan précis, à l'échelle 1/500e ou 1/1000e, présentant l'aménagement, l'équipement du terrain, les zones réservées aux touristes de passage, saisonniers et résidentiels, ainsi que le nombre d'emplacements par zone
- Un extrait de la matrice cadastrale reprenant les tenants et aboutissants des parcelles concernées

**Pour des campings à la ferme :**

- Un plan à l'échelle permettant de connaître la superficie du camping à la ferme, sa situation par rapport à l'exploitation agricole dont il dépend et l'emplacement du bloc sanitaire
- Un extrait de la matrice cadastrale reprenant les tenants et aboutissants des parcelles concernées

Nombre **TOTAL** de documents joints

--	--

## 9. Déclaration sur l'honneur

Nom

Prénom

légalement autorisé à engager l'entreprise,

déclare sur l'honneur :

- que les renseignements mentionnés dans le présent document sont exacts et complets et m'engage, soit à faire parvenir au Commissariat général au Tourisme par courrier postal les documents listés plus haut, soit à les joindre à ce formulaire ;
- avoir pris connaissance des dispositions préliminaires et du livre III du Code wallon du Tourisme, relatifs aux hébergements touristiques ;
- m'engager à respecter toutes les législations et réglementations, communales, régionales, communautaires ou fédérales (notamment en matière d'urbanisme et d'environnement), qui pourraient concerner la création et l'exploitation de l'hébergement touristique, et à produire auprès du CGT tous les documents et éventuels permis requis y relatifs ;
- ne pas proposer de séjour inférieur à une nuit au sein de mon hébergement touristique ;
- disposer d'une assurance pour couvrir la responsabilité civile pour les dommages causés par moi-même, ou par toute personne en charge de l'exploitation de l'hébergement touristique.

## 10. Protection de la vie privée et voies de recours

### 10.1. Protection de la vie privée

Comme le veut le Règlement général sur la protection des données (RGPD), nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant le formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service Public de Wallonie ;
- ces données seront transmises exclusivement au service du Gouvernement wallon en charge de la démarche qui est identifié dans le formulaire ;
- vous pouvez avoir accès aux données à caractère personnel vous concernant qui sont éventuellement détenues par le Service Public de Wallonie en introduisant une demande via le formulaire « Demande de droit d'accès à mes données personnelles » ;
- vous pouvez exercer le droit à la rectification de vos données en vous adressant aux administrations du Service Public de Wallonie avec lesquelles vous êtes en contact ;
- les droits à l'effacement des données, à la limitation du traitement et à l'opposition au traitement ne peuvent s'exercer que dans certains cas spécifiques et limités vis-à-vis des autorités publiques. L'administration du Service Public de Wallonie avec laquelle vous êtes en contact, vous précisera si l'exercice de tels droits est possible pour le traitement concerné.

### 10.2. Voies de recours

**Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision rendue ?**

**1. Introduire un recours interne à l'administration.**

*Adressez-vous à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif spécifique si celui-ci est prévu dans la procédure.*

**2. Adresser une réclamation auprès du Médiateur.**

*Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'administration vous demeurez insatisfait de la décision, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.*



Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur

Tél. gratuit 0800 19 199

<http://www.le-mediateur.be>

---

---